



Disraeli

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE DISRAELI,

Que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Disraeli, qui se tiendra le lundi 11 mai à 19 h 00, à la salle des délibérations située au Cabaret des arts de Disraeli, au 310, rue Laurier, le conseil se prononcera sur une demande de dérogation mineure déposée par Mme Manon Pelletier et M. Jean Falardeau, pour leur résidence située au 72, rue Champagnat.

La demande de dérogation vise à permettre la régularisation de l'implantation du bâtiment principal, lequel ne respecte pas la marge avant minimale prescrite, celui-ci étant implanté sans marge avant du côté de la rue Brousseau.

Selon l'article 3.2.1 du Règlement de zonage numéro 641 ainsi que l'annexe III dudit règlement, la marge avant minimale prescrite pour la zone concernée est de 8 mètres. La présente demande vise donc à autoriser le maintien de la situation existante malgré cette non-conformité, et ce, notamment dans le cadre d'une transaction visant la vente de la propriété.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à cette occasion relativement à ladite dérogation. Il est également possible de consulter les documents relatifs à cette demande durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi, de 7 h 45 à 16 h 30, au 550, avenue Jacques-Cartier, Disraeli.

DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 20^e jour du mois d'avril 2026.

Kim Côté
Directrice générale et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au www.villededisraeli.ca et affiché une copie à l'hôtel de ville, 20^e jour du mois d'avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois d'avril 2026.

Kim Côté
Directrice générale et greffière